

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE  
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

---

Objet : Adoption du Compte administratif 2019 – Budget annexe Office du tourisme

---

<b>1. La section d'exploitation : 52 225, 65 euros de résultat d'exécution :</b> .....	2
1.1. Les recettes d'exploitation : 510 581, 77 euros :.....	2
1.2. Les dépenses d'exploitation : 458 356, 12 euros d'exécution :.....	2

Le Compte Administratif de cette année 2019 dégage un résultat global positif de 209 221,81 euros, et un résultat d'exécution de 52 225,65 euros, en progression de respectivement 33,2 % et 1, 31 % par rapport à 2018.

Le calcul est le suivant :

▪ Résultat d'exécution d'exploitation :	+ 52 225,65euros
❖ Résultats d'exécution 2019	= + <u>52 225,65 euros</u>
▪ Résultats N-1 reportés :	= + <u>156 996,16 euros</u>
❖ Dont en fonctionnement :	+ 156 996,16 euros
▪ Restes à réaliser N+1 :	<i>néant</i>
▪ <b>Résultat global de clôture 2019 :</b>	<b>= 209 221, 81 euros</b>

Si la progression globale du résultat est importante, elle est majoritairement due à la progression des recettes du chapitre 73 (supérieur de 32% par rapport au budgété 2019 mais de seulement 11,45% par rapport à 2018), constitué de la taxe de séjour. On peut constater une dynamique d'assiette de cette taxe estimée à environ 10 %, mais qui est aussi marquée par un phénomène de rattrapage du rythme des titrages de la taxe de séjour, lié à un envoi plus tardif des déclarations des hôteliers.

---

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE  
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

---

Note explicative de synthèse n°

---

**1. La section d'exploitation : 52 225, 65 euros de résultat d'exécution :**

**1.1. Les recettes d'exploitation : 510 581, 77 euros :**

Les recettes d'exploitation sont composées de ressources divisées comme suit :

- 26 037 euros au titre du produit des services (location de stands brocante, vente de produits à la boutique du Pavillon Vendôme), en hausse de 67% par rapport au budgété 2019 (15,5 K€), et de 4,22% par rapport au réalise 2018 (25 K€) ;
- 484 544, 77 euros de produits des impositions, soit la taxe de séjour affectée au financement d'actions promouvant le tourisme de la Ville, en hausse de 32% par rapport au budgété (365 K€) mais de seulement 11,45% par rapport à 2018 (434,7 K€).

Au total on constate, pour les recettes d'exploitation, une progression de 11,03% par rapport à 2018, et une exécution 2019 supérieure de 34,2% par rapport au budgété.

**1.2. Les dépenses d'exploitation : 458 356, 12 euros d'exécution :**

Les dépenses d'exploitation sont composées de charges réparties comme suit :

- 64 253, 79 euros consacrés à des charges à caractère général, notamment la location de matériels lors d'évènements (brocantes, journée du patrimoine) et autres éléments nécessaires au fonctionnement de l'office du tourisme, ainsi que les frais bancaires associés à la tenue de la régie, en baisse de 3,2% par rapport à 2018 (66,4 K€) et inférieures de 28,2% par rapport au budgété (89,5 K€) ;
- 237 031, 17 euros de charges de personnel résultant des refacturations liées aux mises à disposition de personnels, en hausse de 0,82% par rapport à 2018 (235 K€) et inférieurs au budgété de 16,8 % (285 K€) ;
- 156 996, 16 euros qui correspondent à l'affectation du résultat 2018 au budget principal, en vertu de la délibération 2019/S04/1.11 du 24 juin 2019, en hausse de 48% par rapport au résultat reporté de 2017 (105 K€) ;
- 75 euros de charges exceptionnelles, en baisse de 94,4% par rapport à 2018 (1,3 K€) et de 98,7% par rapport au budgété (6 K€).

Au total, les dépenses d'exploitation ont baissé de 14,7% par rapport au budgété 2019 (537 K€), et augmente de 12% par rapport à 2018 (408 K€), le différentiel étant dû à l'augmentation du résultat transféré.